



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil communal du
mercredi 28 novembre 2018 à 20h30
au Complexe communal du Léman

La 20^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 8^{ème} de cette année 2018, est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. René Piller, Président pour cette année 2018-2019, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

M. le Président : Avant d'ouvrir cette séance, je précise que vous avez reçu sur votre table le budget 2019 ainsi deux documents concernant le préavis n°12/18 : le rapport de la commission chargée de son étude et une information de la part de la Municipalité. Les Conseillers n'en ayant pas sont priés de venir chercher ces documents dès demain au Greffe.

Je vous donne de plus des nouvelles de l'état de santé de Monsieur Giroud, notre secrétaire. Il a eu une opération qui a duré 8 heures pour enlever une tumeur mal placée, mais tout s'est bien passé. Il se trouve actuellement en convalescence à l'hôpital et pourra vraisemblablement rentrer chez lui la semaine prochaine. Je lui ai transmis vos vœux et il vous remercie chaleureusement.

J'en profite également pour vous informer que notre huissier secrétaire Monsieur Thomas Deboffe a réussi son Master en développement durable. Je ne peux que le féliciter pour cette belle réussite et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour la suite de sa vie professionnelle.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 13 novembre 2018, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60

Excusés : 14 Mmes Aufrère, Fankhauser, Leonardi, Willi
MM. Affolter, Hirsch, Kobel, Kovgar, Liechti, Plass, Ruegg,
Walpen, Weber, Wirth

Absents : 0

Présents : 46

Majorité absolue : 24

M. le Président remarque que la Municipalité n'est pas in corpore, M. le Municipal Panzera étant excusé, et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 28 novembre 2018

M. le Président : Nous avons formellement 9 points à l'ordre du jour. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote.

L'ordre du jour de la séance du 28 novembre 2018 est accepté par 44 voix pour et 1 abstention.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2018

PV n° 07/18 du 7 novembre 2018 et son annexe.

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun Conseiller ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

M. le Président : Au bas de la page 27, ce n'est pas moi qui réponds à Mme Parent mais M. le Syndic.

M. Wessner : J'aimerais relever que ce PV est bien.

M. Mouvet : A la page 15, 2^{ème} paragraphe de mon intervention, il faut remplacer "réaction" par "décision". Six lignes en-dessous, il faut remplacer "pour les charges maîtrisables" par "sur les charges maîtrisables". A la page 16, quatrième ligne avant la fin du premier paragraphe, il faut supprimer "à disposition".

M. Laurent Clerc : Je souhaiterais que mon nom soit précédé de mon prénom en début de mes interventions, afin d'éviter toute confusion avec M. le Syndic.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président ouvre la discussion concernant l'annexe à ce PV.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant le PV n° 07/18 et son annexe.

Le PV n° 07/2018 du 7 novembre 2018 et son annexe sont acceptés par 44 voix pour et 2 abstentions.

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

Événements passés. Parmi les événements qui ont marqué la vie de notre Commune, on mentionnera les votations fédérales du 25 novembre, dont les résultats ont été les suivants :

- Initiative pour les vaches à cornes : refusée par 605 non contre 425 oui.
- Initiative pour l'autodétermination : refusée par 853 non contre 241 oui.
- Base légale pour la surveillance des assurés : acceptée par 683 oui contre 417 non.
- Le taux de participation a été de 54,34 % pour Saint-Sulpice, avec 2'039 votants.

Evénements à venir. Le Bureau vous communique quelques dates à retenir :

- Samedi 1^{er} décembre : vous êtes tous attendus à la Droguerie et Pharmacie de Saint-Sulpice entre 14h et 20h. En effet, Messieurs Henri-Jean Golaz et Bernard Roder fêteront respectivement les 60 et 30 ans de leur commerce. Raclette, soupe et thé de Noël vous seront servis.
- Dès le 1^{er} décembre : les fenêtres de l'Avent auront lieu à différents endroits de notre village. Merci de vous référer sur le site de la Commune pour les emplacements.
- Prochaines séances du Conseil : les mercredis 12 décembre 2018 et 20 février 2019. Concernant la prochaine séance du 12 décembre, le début de la séance est avancé à 20h00, au vu des informations obtenues concernant le rapport de la COGEFI.
- Prochaines votations fédérales : le 10 février 2019, avec un seul objet fédéral concernant le mitage du territoire.
- Rencontre avec le Conseil communal de Préverenges le jeudi 23 mai 2019. C'est notre Commune qui organise la rencontre cette année. Vous pouvez d'ores et déjà agendé cette date afin d'être nombreux à cette rencontre. Vous recevrez des informations à la séance du 20 février.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : J'ai le plaisir de vous donner de bonnes nouvelles dans l'affaire judiciaire concernant la servitude de passage pour le futur chemin qui reliera l'avenue du Bochet au parc du Russel. En effet, le juge du Tribunal civil a rendu sa décision motivée qui nous donne entièrement raison et qui ordonne aux habitants concernés de libérer le passage de cette servitude en retirant le cabanon de jardin qui s'y trouve. Il sera bien entendu encore possible à la partie adverse de faire appel auprès du Tribunal cantonal. Quoi qu'il en soit, la Municipalité se félicite de cette décision et va très prochainement lancer une étude pour, à terme, réaliser ce cheminement piéton. Le dossier avance.

Concernant la demande de Mme Parent au sujet des bus 701, je lui transmettrai en fin de séance la lettre des MBC comportant leurs réponses.

M. Brandt : Je vais vous parler de la question de la circulation à la rue du Centre. La Municipalité souhaite se pencher sur ce problème, au vu de l'engorgement prononcé et subi par tous sur cette rue, entre autres lié à la présence de véhicules privés, de bus des transports publics, et de potentiels conflits de priorité avec les piétons. Une étude avait été faite il y a plusieurs années à ce sujet. Dans la perspective des prochaines évolutions qui pourraient voir le jour dans le village, nous souhaiterions relancer l'étude et éventuellement proposer des aménagements de la rue afin de la rendre plus conviviale et moins sujette à la circulation. Avant de lancer cette étude, la Municipalité souhaite inviter quiconque le désire à lui faire part de ses besoins et de ses propositions et suggestions. Cela nous permettra d'identifier les problèmes et éventuellement de les soumettre au mandataire auquel nous confierons cette étude. En cas d'intérêt, je vous invite donc à venir me parler après la séance ou à contacter la Municipalité ultérieurement. Nous organiserons certainement en temps voulu une rencontre pour échanger à ce propos.

Mme Theumann : Vous l'avez peut-être lu dans la presse : nous comptons sur notre sol un fleuron de l'innovation. En effet, le 8 novembre dernier, Sophia Genetics a reçu le Prix du Jury lors de l'attribution du Prix vaudois des entreprises internationales 2018. Pour information, les deux autres récipiendaires de ce prix récompensant les meilleures entreprises dans le domaine de l'innovation furent TESA en tant qu'entreprise étrangère et Bobst en tant qu'entreprise suisse. La Municipalité est très fière d'accueillir une telle entreprise sur son sol.

5. Élection d'un membre de la Commission de recours en matière d'impôt

Dans le cadre du remplacement de M. Aurélien Equey, démissionnaire, il est procédé à la nomination d'un nouveau membre.

M. le Président donne connaissance de l'extrait de l'article 41 du Règlement communal concernant le fonctionnement des remplaçants.

M. Dijamatovic, représentant de l'Asse, présente la candidature de M. Stephen Richards.

M. Richards accepte sa candidature.

M. le Président demande si d'autres membres du groupe de l'Asse souhaitent proposer leur candidature. Comme tel n'est pas le cas, M. Richards est élu tacitement pour siéger dans la Commission de recours en matière d'impôt pour le reste de la législature, et en est félicité.

6. Préavis n° 12/18 : « Demande de crédit de CHF 40'000.- pour l'installation de 7 équipements de sport extérieurs »

M. le Président : Entre notre dernière séance du 7 novembre et ce jour, le délai a été court pour la commission ad hoc pour se réunir et faire le rapport. J'ai donc accepté que le rapport vous soit transmis par voie électronique. Vous avez également pu le trouver sur votre table en début de séance.

Mme Grzelak-Guidon a présidé la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis n°12/18, qui s'est réunie le 19 novembre 2018 en présence de Mme la Municipale Theumann.

M. le Président passe la parole au rapporteur, M. Spaccapietra pour la lecture des conclusions du rapport.

La commission n'a pas de complément à apporter.

La Municipalité a un complément à apporter.

Mme Theumann : Tout d'abord, j'aimerais rectifier des erreurs lues dans le rapport de la commission. En haut de la page 2, l'enquête de satisfaction s'est adressée en réalité à environ **600** personnes parmi les adultes de plus de 25 ans. Le taux de réponse considérable de 46.5% nous donne une base d'échantillon de la population ciblée de 7.7%, ce qui est tout à fait significatif. Une étude normale ne franchit que très rarement le seuil des 5%. Presque la moitié de ces personnes s'est exprimée en faveur de ces appareils de fitness. Il n'y a pas eu de commentaires particuliers à leur sujet, si ce n'est cette question, que je permets de vous citer: "Quand pourra-t-on bénéficier de tel engins sur la Commune, comme cela se fait ailleurs ?". De plus, au 4^{ème} paragraphe de la page 2, en termes d'évaluation, 85% des Communes avec lesquelles le fournisseur a travaillé ont non seulement été satisfaites, mais ont aussi réinvesti dans des appareils de fitness par la suite.

J'aimerais aussi rappeler que oui, j'ai fait appel à un groupe d'experts indépendants lors de l'élaboration du concept, à savoir un cabinet de physiothérapie, un urbaniste, des sportifs adeptes de centre de fitness, des sportifs du dimanche, des coureurs du bord du lac, des parents, des responsables de la commune d'Ecublens, ainsi que des fournisseurs. Il s'agit donc d'un large panel de personnes dont les avis ont tous convergé vers la solution qui vous est présentée dans ce préavis, machines et parcours inclus. Je rajouterai qu'il est prévu que

l'explication et l'information de ces équipements soit peaufinée avec le concours d'un expert de Promotion Santé Vaud.

Pour répondre aux interrogations de la commission sur les objectifs de ce projet, permettez-moi de vous les rappeler car ils sont multiples. En termes de santé premièrement, ce projet répond avant tout à un besoin de la population adulte, particulièrement des familles : i) pour mettre à profit le temps passé aux places de jeux pour entretenir sa forme ; ii) pour faire du sport en extérieur près de chez soi, de manière multiple et diversifiée, à savoir effectuer simplement des exercices, ou le coupler avec un parcours de 3.3km ; iii) pour bénéficier d'exercices appropriés, qu'on soit un sportif aguerri ou une personne moins mobile qui cherche à redévelopper sa mobilité et à bouger plus ; iv) pour bénéficier de cours proposés par Access Physio, un cabinet de physiothérapie implanté dans le village. En résumé, pour permettre à tout un chacun, quel que soit son niveau sportif et sa forme physique, d'y trouver son compte et de se maintenir en bonne santé

Deuxièmement, en termes d'image, ce projet s'inscrit parfaitement dans la démarche qu'a entreprise la Commune de s'engager en faveur de la promotion de la santé et d'être labellisée "Commune en santé". Rien que dans l'Ouest lausannois, Ecublens et Renens ont déjà obtenu le label, Chavannes et Bussigny sont dans les rangs. Ne soyons pas à la traîne. Ce projet nous permettra de plus d'être candidat au Prix Proxis, qui récompense les Communes qui s'engagent régulièrement pour la santé de leurs concitoyens. Si nous sommes lauréats, nous pourrions bénéficier d'un montant qui pourra être réinvesti dans d'autres projets de promotion de la santé.

Finalement, en termes financiers, nous avons à disposition un fonds affecté au tourisme, doté de plus de CHF 300'000. Autant la COGEFI que votre Conseil demandent à la Municipalité depuis plusieurs années de l'utiliser : c'est aujourd'hui chose faite avec ce projet. Ce projet pourra de plus bénéficier de subventions cantonales importantes puisqu'elles se montent à maximum 25% du total des équipements et de leur installation. Ainsi, le montant de cet investissement peut être diminué de plus de CHF 8'000 si nous le faisons aujourd'hui. Cette subvention n'est valable que jusqu'à la fin de cette année.

En conclusion, nous avons aujourd'hui l'opportunité grâce à ce projet de répondre aux besoins exprimés par la population, d'innover dans notre Commune, de nous donner une image moderne et soucieuse de la qualité de vie de nos concitoyens. Ne laissons pas passer cette opportunité.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis n°12/18.

Mme Probst : J'aimerais remercier Mme la Municipale. J'avais en effet préparé une intervention, que je vais quand même lire, mais vous avez déjà répondu à plusieurs de mes interrogations. J'ai l'intuition que la commission n'avait pas compris certaines choses. En effet, après lecture des arguments que la commission avance pour justifier le refus de ce préavis, j'ai la certitude que celle-ci essaie de réinventer la roue ou alors de mettre des bâtons dans les roues d'un projet au service de la population et du rayonnement de la Commune. Comme évoqué dans le préavis, Ecublens et bien d'autres Communes ont déjà fait l'expérience de ce type d'installations et en ont tiré des bilans positifs. Le but de cette proposition est aussi ciblé sur le mélange des générations. Les places de jeux du Russel, du Débarcadère et des Pierrettes sont donc idéales. Au contraire, l'espace devant la station de pompage est différent. Il s'agit d'un lieu plus tranquille et d'une zone de méditation pour certains. On peut régulièrement y voir des personnes pratiquant le Tai Chi. Je n'imaginerai donc pas ces installations dans ce lieu. Je vous propose donc d'être audacieux sur cette proposition qui améliore le rayonnement de la Commune et de voter en faveur du préavis, et ce d'autant plus que nous pouvons bénéficier d'un appui du Service cantonal de l'éducation physique et du sport et que le projet nous permet de puiser dans le fonds de réserve du tourisme dont on parle depuis des années.

M. Laurent Clerc : Contrairement à Mme Probst, je souligne la clairvoyance de la commission et la pertinence de ses analyses, observations et critiques. Mme Probst note que ces installations ne doivent pas être installées dans des lieux de tranquillité. C'est justement contre cela que la Municipalité lutte depuis plusieurs années pour restaurer le calme dans les espaces publics, notamment au Débarcadère et au parc des Pierrettes. J'enjoins le Conseil à refuser le préavis pour les raisons totalement pertinentes mentionnées par la commission, et j'encourage la Municipalité à revoir drastiquement son projet. Ces installations sont certes d'utilité publique, mais la proposition de la Municipalité n'est absolument pas adéquate quant à la répartition de ces installations dans le territoire.

M. Spaccapietra : J'aimerais intervenir pour dire qu'en tant que rapporteur, j'ai dû rapporter les conclusions de la commission. Cependant, à titre personnel, je ne les partage pas du tout. On m'a également demandé pourquoi je n'avais rédigé de rapport de minorité. J'y ai pensé, mais ai estimé que ce n'était pas utile. En effet, pour moi, le bien-fondé de ce préavis est tellement évident qu'il ne devrait pas faire l'objet d'oppositions sur la base de critères totalement personnels. Ce projet est innovant, dans un domaine qui d'habitude ne fait pas l'objet de discussions au sein du Conseil. Je vais m'arrêter là, car je pourrais encore parler longtemps pour vous dire tout le bien que je pense de ce projet. J'invite mes collègues à voter en faveur du préavis, malgré le refus de la commission.

Mme Parent : J'étais dans le groupe qui a travaillé sur l'élaboration ce projet. Concernant la tranquillité, ces machines ne font pas de bruit, et leurs utilisateurs non plus. Concernant la localisation, le choix est très important. A Saint-Prex, les machines sont au bord du lac, à côté d'une place de jeux pour enfants. Elles sont très utilisées. En revanche, à Ecublens, elles sont situées entre des grands immeubles et là-bas il n'y a quasiment personne.

M. Strobel : Tout d'abord, je souligne qu'il s'agit d'un très beau projet, que je félicite. J'aimerais ajouter deux choses. Tout d'abord, ce n'est peut-être pas le bon moment pour notre Commune. Nous allons peut-être trop vite dans le choix des emplacements. De plus, ne pourrait-on pas faire mieux que les autres Communes ? Trois emplacements sont-ils suffisamment ? N'a-t-on pas meilleur temps de reporter le projet et de l'analyser plus finement à l'avenir ?

M. Equey : En tant que membre de la commission, je voudrais vous donner mon sentiment concernant le déroulement de la séance de commission et mon avis aujourd'hui. Dès le départ de la séance, il y a eu un esprit négatif à cause d'erreurs sur le coût des installations qui, au final, se traduisent par une diminution de l'ordre de CHF 700.-. Même si, comme le relève le rapport, cela ne change rien au montant global, le ton de la séance était donné. La lecture et l'analyse du préavis ne se sont pas déroulées dans un esprit constructif. Si le rapport mentionne une discussion "très riche, fort animée et intéressante", c'est toujours le côté négatif qui a été retenu. J'ai été surpris de constater qu'il y avait un climat tournant autour d'une idée très perceptible dès le départ, à savoir que "tout cela ne sert à rien ou pas à grand-chose".

Les critiques ont ensuite porté sur le choix des engins, leur nombre, les endroits choisis, le fait que l'on n'avait pas d'analyse des besoins concrets, le fait que les médecins et physiothérapeutes ayant donné leur avis n'étaient pas tous des praticiens du village, etc. Dans tous ces points, toutes les remarques positives qui étaient émises ont été écartées ou jugées accessoires.

Au moment du vote final, la majorité pour le rejet étant déjà acquise, j'ai voté en défaveur du projet, par lassitude mais pas sous pression, n'ayant pas pensé sur le moment, bien qu'évoqué, de faire un rapport de minorité. Je le regrette maintenant.

Très perturbé par cette séance qui me laissait un goût très amer alors que j'étais initialement parti avec une idée positive, au vu du sérieux du préavis et du projet en lui-même, j'ai repris contact avec une personne que j'avais déjà rencontrée avant la commission et qui avait alors

confirmé mon avis positif concernant ce projet. Cette personne est fraîchement licenciée comme professeur de sport à l'UNIL, est nutritionniste, fait également du coaching sportif, et m'a dit qu'elle avait déjà participé à l'aménagement de places pour de l'urban training. J'ai appris qu'il n'en existait pas seulement à Ecublens et à l'UNIL, mais aussi à Chavannes, Bussigny et Prilly, pour ne citer que les plus proches.

En très résumé, selon cette personne que l'on peut qualifier d'expert indépendant, ces installations urbaines sont très utiles non seulement sur le plan de la santé, mais également sur celui des relations intergénérationnelles. C'est également une possibilité attractive pour les personnes pour qui le prix d'un fitness est dissuasif. Ces machines sont de plus bien fréquentées. Leur maniement est simple, donc à la portée de tous et de tous les âges. Les engins demandent peu ou pas d'entretien et cet expert n'a pas entendu dire que de telles installations avaient causé des accidents.

Fort de ces explications, je suis revenu à la conviction de base que j'avais avant ma participation à la commission, à savoir que je suis favorable à l'acceptation du préavis. Je me console en me disant qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis lorsqu'ils réalisent qu'ils ont commis une erreur. Par conséquent, je vous recommande de voter en faveur de l'acceptation du préavis n°12/18 et d'accorder le crédit de CHF 40'000.-.

Mme Fröhlich : Je tiens aussi à souligner que le projet bénéficie actuellement d'une subvention de CHF 8'300.- et ceci jusqu'au 31 décembre de cette année. Le projet est déjà bien abouti et bénéficie de l'expérience d'installations semblables déjà installées dans d'autres Communes, comme Ecublens par exemple. Il serait vraiment très dommage de passer à côté de cette subvention qui nous est actuellement accordée pour la réalisation de ce projet et de demander une nouvelle étude comme demandé par la commission. En conséquence, je vous propose de voter en faveur de ce préavis.

Mme Theumann : Concernant l'intervention de M. Strobel, je rejoins Mme Fröhlich et ne pense pas que réaliser ce projet maintenant soit trop tôt, autant pour la raison des subventions que pour l'image et le rayonnement de la Commune. Il n'y a en effet pas que Ecublens ou Chavannes qui possèdent ce genre de machines, mais également Cuba, l'Argentine, la France et une multitude de pays, qui disposent les engins dans des lieux qui sont autant paradisiaques que notre bord du lac. Concernant le choix des lieux, j'aimerais spécifier que le lieu du Laviau, qui est mentionné dans le rapport de la commission, n'appartient pas à la Commune, mais au Canton. Si on voulait implanter des engins là-bas, il faudrait demander une dérogation au Canton que nous ne sommes de loin pas sûrs d'obtenir.

Le but est également de créer des espaces intergénérationnels, et le parc du Pélican n'est pas adapté à cet objectif, puisqu'il n'y a pas de place de jeux là-bas. Ce sont les familles qui ont plébiscité ce projet. Maintenant, si le succès est grandissant, je me réjouis de pouvoir réfléchir à une éventuellement implémentation dans des lieux supplémentaires.

Mme Grzelak-Guidon : Je suis surprise de constater que la commission n'aurait pas compris le but de ce préavis. Mme Theumann a, je pense, bien compris que nous n'étions pas opposés à l'idée, bien au contraire, mais que nous partions du principe que ce préavis arrive trop tôt et qu'il n'est pas bien réfléchi en matière d'emplacement. Pour nous, il est évident que le Débarcadère n'est pas approprié pour avoir des engins de sport. C'est un parc public, qui est la carte postale de Saint-Sulpice. De plus, dire que les mamans venant avec leurs enfants pourraient en profiter pour faire du sport est particulier. En effet, les enfants de 1 à 4 ans nécessitent de la surveillance. Lors de la commission, nous avons aussi dit que les engins proposés n'étaient pas adaptés. Concernant la subvention, je ne pense pas qu'un rabais de 25% doit nous obliger à nous empresser ce soir. La demande pour l'obtention du label Commune en santé est déjà partie. La décision que nous prendrons ce soir n'influera donc pas là-dessus. Concernant les chiffres indiqués dans le rapport relatifs aux personnes interrogées, ceux-ci nous ont été donnés par Mme Theumann. Nous partions du principe que

ce sondage ne devrait pas concerner qu'une partie de la population. Le village entier devrait pouvoir se prononcer. Je pense également que le parc des Pierrettes n'est pas indiqué. Les gens qui courent ne vont pas forcément s'arrêter pour faire des exercices. Quant aux retombées dans les autres Communes, nous avons également interrogé les personnes. Il n'y a aucune donnée disponible concernant le nombre de personnes utilisant ces engins. Les personnes travaillant dans les parcs disent cependant que ces engins sont une grosse attraction au début, puis sont oubliés par la suite. Plutôt que de s'empresse à choisir n'importe quoi pour les mettre n'importe où, le Conseil devrait plutôt réfléchir aux économies que nous devons réaliser et renvoyer ce préavis à la Municipalité pour une nouvelle proposition par la suite.

Mme Burrus : Pour ma part, j'aime beaucoup le sport, et je suis plutôt favorable à tout ce qui va dans ce sens. Je suis moins touchée par le label, mais tout le monde peut avoir un avis différent là-dessus. Ce qui me frappe, c'est que nous allions souvent à la Piste Vita de Crissier, qui est désormais remplacée par des engins métalliques pour l'urban training. Depuis ce remplacement, les installations sont désertes alors que la Piste Vita était très fréquentée. Cela m'interpelle. Est-ce vraiment de cela que l'on a besoin ? Je suis perplexe. Je demande donc le vote à bulletin secret afin que chacun puisse exprimer sa propre opinion.

Mme Moriyama Swan : J'étais également membre de la commission. Nous avons bien discuté lors des débats, et personne n'a été poussé à voter dans une direction ou dans une autre. Ce qui a fait pencher la balance, c'est la conviction que le projet n'est pas bien abouti. Le parcours proposé n'a pas de début et pas de fin et il me semble évident qu'un parcours doit en avoir. Une autre chose qui a été bien dite concerne l'emplacement et le choix des équipements. De plus, l'objectif et le public-cible ne semblent pas bien définis. S'agit-il des familles ou de l'ensemble de la population ? Il faut donc vraiment bien réfléchir, car à certains endroits, les données manquent et nous ne savons pas si les engins seront utilisés ou pas. Il me semble donc que le projet n'est pas abouti et qu'il faut mieux réfléchir au niveau des emplacements.

M. Dubuis : La commission s'oppose au préavis aux motifs qu'il ne répondrait pas, je cite, à des besoins concrets suffisamment "identifiés" et à des objectifs clairement "justifiés". C'est la critique centrale sur laquelle se base la commission pour justifier son refus. Or, cette critique est pour moi surprenante. Les besoins sont parfaitement identifiés et les objectifs parfaitement justifiés : il s'agit d'encourager la pratique du sport parce que les exercices physiques représentent un plaisir et favorisent la santé. Contrairement à ce que dit la commission, il n'y a pas besoin de le prouver par des études à grands frais. Il est évident qu'une partie de la population de Saint-Sulpice prend plaisir à s'adonner au sport en plein air. Il suffit de sortir dans nos rues pour s'en rendre compte. Il est tout aussi évident que l'exercice physique est bon pour la santé. Tous les médecins le répètent depuis longtemps. Il faudrait vraiment fermer totalement les oreilles aux messages que nous répètent à chaque occasion les médecins pour prétendre que les besoins évoqués par le préavis ne sont pas identifiés et que ses objectifs ne sont pas donc justifiés. L'argumentation de la commission pour refuser le préavis ne tient donc tout simplement pas.

Concernant le choix des emplacements, les trois sites ont été choisis judicieusement. On dit que cela nuirait à la tranquillité des lieux. Or, ils ont été précisément choisis parce qu'ils étaient à côté de places de jeux. La tranquillité de ces lieux est donc toute relative. Par ailleurs, ils sont très bien situés, à trois endroits clefs qui peuvent former un circuit. Pourquoi se passerait-on de la possibilité de faire un circuit ? J'entends dire qu'il faudrait peut-être supprimer l'emplacement du Débarcadère. Il n'y aurait alors plus de circuit.

J'entends aussi dire qu'il faudrait retarder le projet. Ceci signifierait manquer la subvention importante qui nous est promise. Elle est certes uniquement de quelques milliers de francs. Cependant, sur le principe, veut-on vraiment faire demain autant avec plus d'argent ?

M. Gygax : Je crois que nous sommes en pleine Serpeliouserie. Le fondement du projet me paraissant tout-à-fait justifié, je vais me pencher sur l'aspect financier. Nous finançons ce projet par la taxe sur le tourisme. D'où ma question : où est le rapport avec les touristes ?

Mme Theumann : Je crois l'avoir déjà mentionné dans le préavis. Nous avons énormément de personnes qui viennent à Saint-Sulpice depuis l'extérieur, à pied. Le tourisme n'est pas simplement des personnes qui viennent, qui logent à l'hôtel et qui partent, c'est également des personnes qui reviennent par la suite dans notre Commune. Cela peut être encouragé si elles font un effort physique dans notre Commune, si elles vont par la suite boire un verre pour se reposer dans notre village, etc. Notre mission touristique serait alors accomplie, grâce à ces engins. Il y a donc un rapport clair avec le tourisme, qui n'est certes peut-être pas le tourisme traditionnel qui concernerait uniquement l'hôtellerie. De plus, on peut très bien imaginer que les personnes logeant à l'hôtel à Saint-Sulpice utiliseraient également ces machines.

M. Glauser : Cela fait des années que nous demandons à ce que le tartan du parc du Russel soit rénové, car il est dans un état lamentable. Avant de dépenser de l'argent pour de nouvelles installations, ce serait bien de remettre en état ce que nous avons déjà.

Mme Theumann : Cela fait effectivement partie des investissements que la Municipalité veut faire. Il est cependant plus difficile d'utiliser le fonds du tourisme pour la rénovation du tartan. En revanche, je ne suis pas convaincue que les familles et les coureurs au bord du lac viendront courir sur le tartan du Russel.

Mme Berner : Je trouve qu'il est important de donner une bonne image de notre Commune, notamment aux touristes, qu'ils viennent de loin ou des Communes environnantes. Cela fait de plus plusieurs années que la COGEFI recommande l'utilisation du fonds touristique et l'élaboration de projets allant dans ce sens. Je salue donc cette proposition. Je pense que les emplacements des places de jeux sont idéaux. Je ne pense pas que ce soient les meilleurs endroits si l'on recherche de la pure tranquillité. En revanche, pour passer des moments de détente et de sport, cela me semble idéal. Enfin, les enfants de 1 à 4 ans ne nécessitent pas systématiquement de la surveillance. Qui plus est, les enfants de plus de 4 ans sont adeptes de ce type d'engins. Je recommande donc l'acceptation de ce préavis.

M. Gygax : Dans le règlement intercommunal sur la taxe de séjour, il est explicitement indiqué que la recette de cette taxe doit majoritairement être investie pour le bien-être des touristes, et non pas de la population locale. En ce sens, elle ne peut pas compenser des postes du budget communal. Elle peut en revanche y participer. Je ne suis pas convaincu que la commission du tourisme, dans laquelle siège un membre de la Municipalité, donnerait son approbation pour le type d'utilisation du fonds touristique proposé par le préavis.

M. Del Boca : J'aimerais préciser que nous sommes dans l'utilisation de la taxe de séjour, et simplement donner une illustration. Si vous posez un banc dans une Commune, on ne va pas mettre un compteur pour savoir combien de touristes se sont assis sur le banc et combien sont des personnes habitant la Commune.

J'aimerais également dire ceci à propos de la discussion de la commission : j'ai été frappé de voir que l'on parlait de l'identification des besoins concrets, des moyens d'évaluation et de la validation des objectifs. Je prends un exemple pour en souligner l'absurdité. Cela signifierait-il que la Municipalité devrait remettre en cause l'équipement du Russel, en se demandant si au lieu de faire un terrain de basket, il ne faudrait pas plutôt faire une table de tennis de table ? Dans ce cas, doit-elle se demander si l'objectif est le sport de haut niveau, à savoir le tennis de table, ou le sport pour tous, à savoir le ping-pong ? Cet exemple montre que se poser des

questions quant à l'utilisation et aux objectifs des installations sportives est un faux problème. Je crois que tout le monde connaît les objectifs : santé et convivialité.

Mme Theumann : J'aimerais revenir sur l'utilisation du fonds touristique. La liste des projets soutenus par le FERL (Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise), auquel contribue la Commune en y reversant 50% des montants de la taxe de séjour, est longue. Je vais prendre un exemple : la Fête de la Musique à Saint-Sulpice s'adressait autant à la population qu'à des personnes venant de l'extérieur. Dans le cas qui nous occupe ce soir, c'est la même chose. Le fonds touristique est donc tout-à-fait approprié.

M. Dijamatovic : Je trouve que nous discutons sur beaucoup de détails. Nous devons voir l'essentiel. Nous sommes les représentants des citoyens et nous avons une responsabilité sociale. La Commune a déjà fait par le passé des actions en faveur de la santé publique. Je trouve que nous, Conseillers représentant le village, avons une responsabilité sociale et je ne comprends pas que l'on ergote de cette manière. Il existe certes des Pistes Vita dans les environs, mais elles nécessitent de prendre la voiture ou un vélo pour y aller. Il nous faut, dans notre Commune, un équivalent à une Piste Vita. Le projet proposé est parfaitement adapté. De plus, il y a également un aspect purement social, à savoir des échanges entre les personnes. Je vous encourage donc à avoir de l'ambition, à faire une expérience. Ce n'est qu'en faisant cette expérience que nous pourrons voir les résultats par la suite.

M. Moser : Si l'on ne pose pas de machines, on ne peut pas les utiliser. On ne pourra donc jamais savoir si elles sont utiles ou pas. Après avoir entendu les différents avis, tenant compte du caractère progressiste du projet, qui est d'ailleurs soutenu par les acteurs de la santé, je vous prie de bien vouloir prendre votre responsabilité et d'accepter ce préavis n°12/18 pour le bien de tous.

Mme Grzelak-Guidon : Je suis effectivement surprise de tout le blabla que l'on fait autour d'un si petit préavis. J'ai l'impression que l'on n'a toujours pas compris que la commission n'est pas opposée au projet sur le fond. Le parc le plus utilisé, tous les jours et à toutes les heures, est celui du Russel. Je rejoins donc M. Glauser à propos de la nécessité de rénover le tartan du Russel avant de créer de nouvelles installations. De plus, nous étions tous d'accord en commission pour affirmer que les emplacements étaient mal choisis. Je vous conseille vivement de bien réfléchir et de ne pas toucher à la carte postale de Saint-Sulpice. Enfin, il ne s'agit pas d'une Piste Vita, mais uniquement d'installations pour du sport individuel. La commission a eu trois heures de discussions sur ce préavis, ce n'est pas pour rien. Je vous invite donc à bien réfléchir.

M. le Président invite le Conseil à voter sur la demande de vote à bulletin secret.

Le nombre de votes favorables étant supérieur au seuil minimum d'un cinquième des voix, la proposition est acceptée et le vote se déroulera à bulletin secret.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant le préavis n°12/18.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal n° 12/18 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 26 voix pour, 17 voix contre et 2 abstentions

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.- pour l'achat et l'installation de 7 équipements de sport extérieur ainsi que leur promotion auprès de la population ;
- de financer cette dépense par le fonds de réserve affecté au tourisme n° 3817.002

Mme Theumann : Je vous remercie. Je suis convaincue que vous verrez les bénéfices de cette installation et je serai ravie de pouvoir compter sur vos idées concernant la brochure d'information qui sera envoyée aux habitants. Je vous invite donc à m'en faire part.

7. Dépôt du préavis n° 14/18 : « Budget 2019 »

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Grzelak-Guidon : Il me semble que si le vote du Conseil concernant un préavis antérieur a impacté le montant dudit préavis, cette modification de montant doit être incluse dans le plan des investissements transmis dans le cadre du budget. Celui-ci parle de la désaffectation partielle du cimetière, avec un montant de CHF 265'000.-, alors que le Conseil avait refusé la construction d'un mur pour un montant de CHF 135'000.- Est-ce exact ?

M. le Syndic : Sur le principe, c'est exact. La Municipalité respecte les décisions du Conseil et le budget doit être modifié en conséquence. Pour le cas du cimetière, le PV comportant le préavis n°04/18 indique que la décision du Conseil est d'accepter le préavis tel qu'amendé et d'accorder un montant de CHF 265'000.-. Le montant relatif au mur avait donc déjà été déduit et n'est pas inclus dans le montant de CHF 265'000.-.

M. Spaccapietra : Au moment où nous allons voter ce budget, allons-nous également voter sur le plan des investissements figurant à la page 67 ? Autrement dit, le plan d'investissement fait-il partie du budget sur lequel nous votons ou s'agit-il bien uniquement d'une information transmise au Conseil, comme il est noté en note de bas de page de cette même page ?

M. le Syndic : C'est exact, le plan des investissements n'est pas soumis au vote concernant le budget.

M. Pache : Ma première remarque est sur un calendrier assez malheureux. Ce soir, nous avons un dépôt de préavis. Normalement, un dépôt de préavis est l'occasion de poser des questions, de s'exprimer, etc., ce qui permet à la commission de se nourrir des propos des Conseillers. Or j'ai appris que la COGEFI a déjà terminé ses travaux sur ce budget. En conséquence, tous nos propos de ce soir ne vont pas pouvoir influencer les travaux de la COGEFI, ce que je trouve malheureux.

Mon autre remarque concerne plus concrètement le budget. Lors de notre dernière séance, la majorité du Conseil a décidé de figer le point d'impôts au niveau actuel. Par cohérence, il me semble que nous devrions nous poser la question de figer également le nombre d'EPT au sein de notre administration communale pour l'année 2019. Je me réserve le droit de revenir sur cette question lors de la prochaine séance.

M. Lehmann : Depuis plusieurs années, le changement des orgues est mentionné dans les investissements prévus. Il est donc évident que le petit instrument actuel ne satisfait que partiellement aux exigences de pouvoir interpréter des œuvres de toutes les époques musicales, autant classiques que contemporaines. Ces époques différentes nécessitent des différenciations dans les registrations permises par l'orgue, qui ne sont pas possibles avec le petit instrument actuel provenant de la Manufacture de grands orgues de Genève, qui date de l'année 1955 et qui ne comprend que 11 jeux sur deux claviers et pédaliers. Si donc un changement de l'orgue peut être envisagé, le montant à prévoir réaliste figurerait dans un ordre de grandeur plus élevé que le montant cité dans le budget. Ce dernier paraît être tiré soit d'un ancien devis des années cinquante, soit représente un montant pour une rénovation que très partielle de l'instrument en place.

Mme Merminod : Un groupe de travail penche depuis plusieurs années sur la question de l'orgue. Un projet a été présenté il y a deux ans déjà, qui a été refusé par le SIPAL (Service cantonal immeubles, patrimoine et logistique). Le groupe a ensuite continué à travailler, cette fois-ci avec un architecte qui travaille de manière bénévole. Nous tenons également compte du fait que le point d'impôts n'a pas été augmenté par votre Conseil, et cela a des influences. Nous le regrettons, mais le Conseil a fait un choix, et il faut désormais faire avec.

M. Richards : Concernant le plan des investissements, j'aimerais savoir comment travaille la Municipalité. Est-ce que chaque Municipal fait les calculs relatifs à ses Dicastères et l'on fait simplement l'addition ou y a-t-il une discussion entre vous afin d'avoir déjà un pré-contrôle interne pour savoir si le chiffre avancé est réaliste ?

M. le Syndic : La Municipalité est un collège, avec des objectifs communs. Nous travaillons donc ensemble et discutons en commun.

M. Mouvet : Je reviens sur l'intervention de Mme Theumann suite à l'approbation du préavis n°12/18 et rebondis sur ce que vient de dire M. le Syndic. Je crois qu'il est important de dire que c'est la Municipalité dans son ensemble, et non pas Mme Theumann seule, qui porte ce projet et qui doit se féliciter de l'approbation du préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et informe le Conseil que les Conseillères et Conseillers recevront le rapport de la COGEFI dans les prochains jours, au plus tard en début de semaine prochaine.

8. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : Nous avons eu l'AG le 22 novembre dernier. En introduction, je vous annonce que le réseau AJESOL va fêter ses 10 ans l'année prochaine. Des festivités sont notamment prévues le samedi 31 août 2019 et j'espère que vous y serez pour découvrir ce que l'AJESOL aura concocté.

Pendant cette séance, nous avons essentiellement parlé du budget 2019, qui sera de CHF 12'683'000.-. La part de Saint-Sulpice s'élève à CHF 605'809.-. Un graphique nous a aussi montré que les Communes paient 41% de ce budget, les parents 40%, et une subvention de

la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) couvre les 19% restants. Les taux d'utilisation sont importants. Nous pouvons donc nous réjouir que l'AJESOL répond à un besoin de la population.

Le deuxième point important concerne des modifications du règlement. Ce dernier devait être mis à jour pour correspondre aux pratiques actuelles. Les modifications sont pour leur majorité cosmétiques et répondant à des demandes provenant des structures elles-mêmes, par exemple concernant le respect des horaires par les parents.

Nous avons également voté sur un projet de barème pour le tarif horaire de l'accueil familial de jour. Il a été accepté à l'unanimité, tout comme les deux points précédents d'ailleurs. Nous avons enfin eu des nouvelles du nouveau programme informatique qui est en place depuis maintenant une année. Ce programme remplit parfaitement les fonctions espérées et apporte de nouveaux outils aux structures. Ce programme permet aussi de répondre plus facilement et de façon plus complète aux demandes de la FAJE concernant les demandes de subventions. Il permet également de fournir des statistiques plus utiles et plus précises sur divers données nécessaires au bon fonctionnement des structures. Enfin, ce programme est utilisé par une bonne partie des autres réseaux existants dans le Canton. Ceci est une bonne nouvelle car cela permettra de profiter d'un effet de groupe et ainsi d'influencer vraisemblablement les coûts à la baisse.

APREMADOL - Mme Michel : Pas de commentaires.

ARASOL - Mme Burrus : Pas de commentaires.

Conseil d'établissement de la Planta – M. Chappuis : Nous aurons deux conférences en février et avril prochain : la première sur les dangers liés à l'usage des outils et messageries informatiques, la seconde sur l'accoutumance aux écrans.

ORPC - M. Moser : Pas de commentaires.

PoIOuest – M. le Président : Nous avons accepté le crédit concernant le système informatique et la mise à jour de la centrale. Cette mise à jour était obligatoire pour être en adéquation avec la Ville de Lausanne et le Canton.

SDOL - M. Racine : Pas de commentaires.

9. Propositions individuelles et divers

Mme Salas : J'aimerais avoir des nouvelles sur le garage en face de la Poste.

M. Brandt : Un avis de mise à l'enquête a été déposé. Les promoteurs de ce projet doivent, en respect de la procédure, tenter de faire régulariser leur ouvrage, non pas tel qu'il a été autorisé mais tel qu'il a été réalisé. Une enquête publique est à cours, avec la possibilité pour quiconque de déposer une opposition. La Municipalité décidera par la suite si elle accepte ou refuse ce projet, avec une possibilité de recours pour le propriétaire en cas de refus, respectivement pour les personnes directement concernées en cas d'acceptation.

M. Laurent Clerc : J'encourage quiconque à aller lire l'enquête publique qui a été déposée. On y parle en effet d'une surélévation de l'ascenseur à voitures pour des raisons techniques, d'un ajout d'un local technique pour l'ascenseur, et d'autres ajouts. J'ai l'impression que l'on ajoute l'injure à l'insulte.

M. Pache : J'aimerais bien comprendre la réponse de M. Brandt. Vu que c'est arrivé à l'enquête publique, cela signifie-t-il que le projet présenté est reconnu conforme au PGA (plan générale d'affectation) ?

M. Brandt : Non, en aucun cas. Le fait de mettre un projet à l'enquête publique ne préjuge en rien de la décision future de la Municipalité. La loi nous oblige simplement à mettre tout projet à l'enquête publique une fois que le dossier est complet. Cependant, mettre à l'enquête publique donne la possibilité à la population de s'informer et de s'exprimer le cas échéant, notamment auprès de la Municipalité.

M. Rodriguez : N'y aurait-il pas besoin de poser des gabarits pour que tout le monde puisse se rendre compte de l'ampleur du projet mis à l'enquête ? En effet, le projet rajoute au minimum 2m50 par rapport au niveau actuel du mur en béton.

M. Brandt : En général, nous imposons des gabarits lorsqu'il s'agit de nouvelles constructions. Ici, vous devez regarder les plans pour vous rendre compte des dépassements. Il est vrai qu'il y a une différence concernant la toiture. Je vous conseille de regarder les plans et d'informer la Municipalité sur les points qui vous semblent dérangeants. Je peux cependant vous affirmer que nous sommes très attentifs sur ce qui est inclus dans le projet déposé.

M. Del Boca : J'aimerais que tout le monde regarde cette mise à l'enquête. Actuellement, la hauteur de ce garage est de 2m75 et il est prévu d'en rajouter 3m55. Le règlement dit que, sauf erreur, la hauteur maximale du bâtiment doit être de 3 mètres. Nous sommes donc à plus du double. J'ai enfin une autre inquiétude concernant l'entrée et la sortie. Je pense que dans tous les cas, même en cas d'acceptation, la Municipalité devrait interdire que la sortie du garage aille en direction du village. Cela signifierait passer automatiquement sur l'autre partie de la rue du Centre. Les gens ne pourront donc pas aller à droite pour rentrer mais devront passer sur la gauche. En sortant d'une route adjacente, on se trouverait donc en face d'un véhicule qui voudra rentrer dans ce garage. Il faut absolument éviter que la Municipalité accepte que l'entrée et la sortie se fassent en direction du village.

M. Brandt : Concernant la toiture, le règlement prévoit une hauteur maximale pour les corniches dans les annexes, les dépendances, mais pas de hauteur maximale pour le faite. C'est une subtilité que les auteurs du plan ont remarquée et ont pu utiliser. Ils ont artificiellement diminué la hauteur de la corniche en créant ces avant-toits et laissé un faite qui peut, réglementairement parlant, être illimité. Concernant les accès, le problème est que le permis de construire a été délivré. On ne peut donc pas changer l'implantation. Ceci dit, il n'est effectivement pas exclu de modifier la circulation liée au garage sur la rue du Centre. Nous allons l'étudier.

M. Hanlon : Concernant les travaux faits sur les lampadaires le long de la rue du Centre, j'ai remarqué que beaucoup de trous ont été creusés. Quelles en sont les raisons ?

M. Brandt : Ces trous ont été faits pour installer la fibre optique.

M. Richards : Suite à la lecture du PV de la séance précédente, à laquelle j'étais absent, j'aimerais savoir s'il y a eu des changements dans les relations entre la COGEFI et la Municipalité.

M. le Syndic : Les relations avec la COGEFI sont bonnes, sans être faciles pour autant. La Municipalité et la COGEFI ont chacun leur point de vue, mais les deux parties travaillent pour trouver un terrain d'entente. La semaine passée, nous avons par exemple eu une séance d'une douzaine d'heures. Je peux donc vous rassurer sur les relations entre la Municipalité et la COGEFI. De plus, nous avons convenu avec la COGEFI que nous nous rencontrerons plus régulièrement en 2019, de manière à avoir moins de stress dans les réunions et de diminuer la longueur de celles-ci. Le but est d'arriver à une meilleure compréhension de part et d'autre.

M. Chappuis : Concernant le garage et le budget, j'aimerais préciser que si la Municipalité dispose de suffisamment de personnel, elle peut alors effectuer des contrôles réguliers sur les chantiers, et intervenir le cas échéant dès qu'elle voit que le plan d'enquête n'a pas été respecté. Il n'est pas possible d'avoir cette possibilité lorsque la Municipalité doit composer avec un effectif de personnel réduit, qui doit sans cesse parer au plus pressant, c'est-à-dire pas les contrôles de chantier par exemple. Je vous recommande donc d'y penser lorsque nous parlerons éventuellement de figer le nombre d'EPT dans le cadre du budget.

M. Spaccapietra : Concernant les trous sur la rue du Centre, il y a en a régulièrement qui sont ouverts puis fermés, de façon répétitive. Ne faudrait-il pas questionner les mandataires ou responsables de ces travaux pour leur demander d'avoir une vision à plus long terme et éviter de creuser des trous inutilement ?

M. Brandt : Il s'agit d'une discussion que nous avons eu avec le Service technique. Nous avons édicté une directive qui va tenter de limiter les interventions sporadiques, en essayant de donner des délais de carence. Il faut bien vous dire que les gens intervenant sur la route sont nombreux : Swisscom, le Service des eaux, le Service de l'électricité, etc. Parfois ces travaux sont planifiés, parfois ils sont urgents. Il est absolument impossible d'appréhender tout ce qui va arriver. On n'aime pas que l'on intervienne sur nos chaussées, mais nous ne pouvons pas totalement l'éviter. Enfin, certains intervenants viennent pour ouvrir nos chaussées sans nous avertir au préalable. Cela se passe dans toutes les Communes malheureusement.

M. Dijamatovic : Je vous rappelle que l'année passée, on nous avait transmis un Règlement du Conseil communal qui comportait un certain nombre d'erreurs. Je voulais savoir si quelque chose allait se passer par rapport à cela. Aura-t-on un nouveau document ?

M. le Syndic : La Municipalité s'est engagée à revoir ce Règlement. Certaines personnes se sont même portées volontaires. Nous avons cependant eu d'autres priorités. Mais nous allons nous y attaquer sitôt que nous aurons plus de temps.

Mme Probst : Je voulais vous rappeler le concert de vendredi soir à 19h, au foyer des Pâquis, avec un orchestre de jeunes musiciens du Conservatoire qui s'appellent les Ministring. Je vous le recommande.

M. Rodriguez : Concernant le bâtiment de l'hôtel qui se trouve sur la route cantonale, les échafaudages ont été enlevés il y a quelques semaines et j'ai été surpris de voir que toutes les parties et équipements techniques sur la toiture sont totalement visibles. Je n'ai pas souvenir, lors du dépôt des plans à l'enquête, d'avoir vu ces équipements. On aurait pu prévoir des superstructures pour cacher ces équipements techniques, qui sont certes nécessaires.

M. Brandt : J'ai eu la même surprise que vous une fois les échafaudages enlevés. Cet appareillage est effectivement très visible. Nous sommes en train d'en discuter avec le Service technique. Il faut néanmoins savoir que le règlement n'impose pas de hauteur limite pour ces superstructures, et qu'elles ne sont pas toujours mises dans les plans d'enquête. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'un sujet de préoccupations et nous sommes en train d'examiner ce que nous pouvons faire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h23 et invite à partager un verre de l'amitié.

Conseil communal

M. René Pillier
Président

M. Thomas Deboffe
Secrétaire ad interim

